



Protocole sanitaire encadrement de l'escalade dans l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées Orientales

Ces mesures un peu contraignantes ont été élaborées pour vous permettre la pratique en toute sérénité de votre activité malgré cette énumération un peu longue !

1. L'activité escalade est ouverte aux personnes sans contre indications sportives et ne comportant aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 1. Chaque participant attestera et validera l'ensemble des conditions sanitaires dans le contrat de réservation.
2. Les groupes seront en priorité constitués de famille ou de personnes en situation de confinement groupé (amis) sur le lieu où ils résident.
3. Vous serez accueillis sur le lieu de rendez-vous fixé par le moniteur qui vous attendra sur place avec un masque ou une visière de protection.
4. Une fiche de groupe sera établie portant les informations demandées lors de la réservation (nom, prénom, adresse, tel, e-mail, lieu de résidence vacances). Cette fiche sera conservée 2 mois pour traçabilité, puis détruite. Ce registre est une obligation administrative.
5. Chaque participant devra se désinfecter les mains en arrivant sur le lieu de rendez-vous. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition à cet effet. Le règlement s'effectuera sur place, la monnaie rendue sera aussi désinfectée.
6. Les règles de distanciation de 2 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité. Prévoyez votre masque de protection si les règles de distanciation ne peuvent être respectées. En parallèle nous équiperons les casques de visières pour plus de confort clientèle et sur sa demande.
7. Le moniteur mettra à disposition de chaque personne du matériel personnel désinfecté par lavage avec un bactéricide aux normes 14476 fait à chaque séance, garantissant si présent la destruction du virus. Il en sera de même pour le minibus éventuellement utilisé pour le transport.
8. Sur place, les participants s'équiperont avec toujours une distanciation de 2 m. Les vêtements personnels seront stockés dans des sacs ou dans les véhicules des participants.
9. Seul le moniteur interviendra sur les participants pour vérifier la bonne utilisation et le bon équipement du matériel.

10. Le groupe effectuera une marche d'approche, les participants devront respecter les règles de distanciation durant le trajet. Prévoyez, si nécessaire, une bouteille d'eau à usage personnel.
11. Au départ des voies un briefing sera organisé, le moniteur procèdera à l'énumération des règles et techniques de pratique de l'activité.
12. Pour l'organisation de la pratique des tandems par famille ou personnes confinées sera privilégiés. Durant l'utilisation de cordes ou de main courante il sera donné des gants à l'assureur ainsi que du gel hydro alcoolique (courantes, sauts, points d'attente) .Le groupe devra toujours respecter les règles de distanciation de 2 m et le placement des participants préconisé par le moniteur.
13. En raison de la proximité du moniteur durant la mise en place des ateliers le moniteur portera un masque ou une visière sur le visage.
14. Le groupe effectuera la marche retour toujours en respectant les règles de distanciation jusqu'aux véhicules.
15. A la fin de l'activité les participants rangeront personnellement le matériel qui leur a été confié dans des caisses prévues pour la désinfection du matériel.
16. La collecte du matériel se fera individuellement sur place après désinfection des mains. Le groupe sera libéré sur place ou ramené sur le lieu de rendez-vous.

Bonne séance à tous !